

Ausbildungsdelegation I+D | Délégation à la formation I+D

Newsletter DF I+D 2/2012

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous transmettre les informations suivantes sur les **taxes des cours interentreprises 2012** pour les agent-e-s en information documentaire.

C'est grâce à votre soutien en 2011 qu'il nous a été possible d'assainir notre situation financière. Nous sommes conscients du fait que cet extraordinaire et nécessaire effort financier a constitué pour les entreprises de formation une charge budgétaire aussi inattendue que considérable. Résultat de cet effort, la Délégation à la formation I+D peut envisager l'avenir en sachant pouvoir compter sur des finances saines qui lui permettront d'assumer ses tâches avec tout le professionnalisme requis.

Nous nous efforçons de grever aussi peu que possible les finances des entreprises, tout en garantissant des prestations de bonne qualité. Nous nous réjouissons donc de pouvoir vous communiquer une nouvelle baisse de nos taxes CIE pour 2012. Les montants seront les suivants :

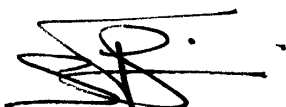
Membres BIS et AAS : CHF 150.00 par jour CIE et participant-e
Non-membres BIS et AAS : CHF 200.00 par jour CIE et participant-e

Dans le domaine de la formation de base, nous nous trouvons encore en phase de développement, ce qui pourrait se traduire par des dépenses supplémentaires. Vu que nous ne pouvons exclure une hausse des taxes des cours interentreprises - causée par exemple par l'ouverture de classes CIE additionnelles (plus petites) et par des coûts d'infrastructures plus élevés - nous avons décidé de procéder chaque année à l'examen des taxes CIE et, si nécessaire, de les adapter, en tenant compte des moyens financiers requis.

Afin d'assurer la sécurité de votre planification, nous maintenons toutefois la garantie donnée dans notre dernière newsletter 2/2011 qui indiquait que les taxes ne devraient pas dépasser, jusqu'en 2014, CHF 200.- par jour CIE pour les membres BIS et AAS, et CHF 260.- pour les personnes non membres BIS et AAS. Nous vous conseillons de tenir compte de ces montants maximaux dans l'établissement de vos budgets.

Nous vous remercions de votre collaboration et vous adressons nos salutations les plus cordiales.

Délégation à la formation Information et Documentation



Sven Sievi
Directeur